



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 7522

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre du budget sur la nécessité d'augmenter substantiellement le budget de l'ANAH. Celui-ci, alimenté par le produit de la TADB (taxe additionnelle au droit de bail, payée exclusivement par les propriétaires bailleurs), est de l'ordre de 2,3 milliards de francs ainsi que le prévoit le projet de loi de finances. Or ce montant est insuffisant pour faire face aux besoins car, pour la période du 1er septembre 1992 au 1er septembre 1993, le montant total des subventions engagées par l'ANAH atteint déjà 2,8 milliards. Aussi, pour remédier à cette situation et relancer l'activité, lui demande-t-il de prévoir l'affectation de la totalité de la collecte de la TADB à l'ANAH ou, tout au moins, de proposer une augmentation de 200 à 300 millions supplémentaires par rapport aux prévisions actuelles.

Texte de la réponse

Il est exact que le rythme de consommation des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) s'est accéléré notablement depuis cet été dans le cadre du vigoureux dispositif de soutien au secteur du logement mis en place par le Gouvernement. Les crédits de l'ANAH ont ainsi été majorés de 15 p. 100, passant de 2 milliards de francs, à 2,3 milliards de francs dans la loi de finances rectificative du printemps dernier. Cet effort a été reconduit dans le projet de loi de finances 1994. Les crédits 1993 seront totalement consommés par l'ANAH. Pour 1994, conformément aux déclarations du ministre du logement lors du vote du budget du logement, un suivi de la consommation des crédits sera effectué afin de permettre à l'ANAH de répondre dans les meilleures conditions aux demandes de subventions des propriétaires bailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7522

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3747

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 227